



## CONDITIONS D'ENVOI DE VOS ÉCHANTILLONS POUR ANALYSE D'AMIANTE

Cette fiche pratique détaille les recommandations et précisions essentielles à l'envoi de vos échantillons au laboratoire. Nous vous remercions de les suivre attentivement afin de pouvoir vous garantir la fiabilité des analyses de vos échantillons.

### CHECK-LIST AVANT ENVOI

- Imprimer le bon de commande reçu par e-mail en pièce-jointe
- Vous assurer de la conformité de vos échantillons notamment le **double-ensachage individuel** et la **quantité minimale d'échantillon** à fournir (voir ci-dessous)
- Vérifier l'adéquation bon de commande / échantillons à envoyer
- Signer le bon de commande et l'inclure dans le colis
- Adresser le tout au laboratoire **Eurofins Analyse pour le Bâtiment Sud - 75 chemin de Sommières - 30310 VERGEZE.**

## A savoir avant de conditionner vos échantillons

### Le demandeur de l'analyse est responsable des conditions de sécurité lors de l'envoi.

Vos échantillons ne sont pas soumis aux prescriptions de l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR). Ceci n'est valable que s'ils sont emballés de telle manière qu'il ne puisse pas y avoir libération en quantités dangereuses de fibres d'amiante respirables au cours du transport.

Pour en savoir plus, vous pouvez vous référer à la disposition spéciale N°168 de l'ADR.

## Conditionnement de vos échantillons

Les précisions suivantes sont importantes. Elles garantissent la bonne conformité du conditionnement et la mise en analyse de l'échantillon. Conformément à l'arrêté du 6 mars 2003 et à la norme NFX 46-020, **le conditionnement individuel sous double ensachage étanche à l'air est obligatoire.**

### > LE CONTENU

#### Quantité d'échantillon suffisante pour le décrire et l'archiver

La quantité fournie au laboratoire doit permettre a minima une description de l'échantillon ainsi qu'un archivage en vue d'une éventuelle contre-analyse<sup>1</sup>.

**!A** Si la quantité d'échantillon reçue est insuffisante pour analyse le rapport d'analyse fera état d'absence d'échantillon et l'analyse ne pourra faire objet d'un remboursement.

Le détail des quantités est donné dans le guide détaillé par type de matériaux. En général cette quantité minimale peut être assimilée à l'équivalent du volume d'un morceau de sucre pour chaque couche constitutive de l'échantillon.

#### Un prélèvement unique par échantillon

Un échantillon doit être envoyé pour chaque prélèvement effectué<sup>2</sup>.

En aucun cas des matériaux issus de zones de prélèvement différentes ne peuvent être regroupés dans un même sachet et

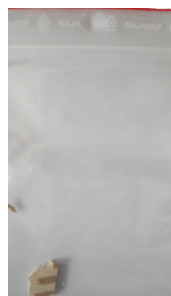
<sup>1</sup> Arrêté du 6 mars 2003

<sup>2</sup> Norme de référence NFX 46-020

## > LE CONDITIONNEMENT



**Double ensachage individuel étanche et résistant.** Taille minimale des sachets : 8 cm x 12cm.



- Pas de double ensachage.
- Pas d'étanchéité si le sachet est fermé par un nœud, par du scotch ou par des agrafes ou si l'échantillon est dans une enveloppe ou dans de l'aluminium.

## > L'IDENTIFICATION



**Identification claire de l'échantillon** au marqueur indélébile. Triez et regroupez les sachets dans l'ordre du bon de commande par dizaine maximum avec des élastiques.



- Absence de numérotation.
- Identification peu lisible.



Le prélèvement est conforme et l'échantillon part en analyse.



Le prélèvement n'est pas conforme pour garantir une analyse fiable, **le résultat ne pourra pas être rendu et aucun remboursement ne pourra être effectué.**